

## RESULTATS DE L'ENQUETE NATIONALE SUR LA VOIE PROFESSIONNELLE

Vous avez été nombreux à répondre à l'enquête que le SNETAA e.i.L a lancé sur la voie professionnelle en Mars 2008, -réponses de syndiqués mais aussi de non syndiqués et d'adhérents d'autres syndicats.

Les résultats confirment, s'il en était besoin, que les professeurs de lycée professionnel sont attachés à leur métier, dans un souci d'accompagnement des élèves pour une scolarité réussie, à tous les niveaux de formation.

C'est bien dans cette optique que les discussions ont été menées au niveau national par notre organisation : permettre à tous les élèves d'avoir un parcours qualifiant et diplômant, depuis les élèves de SEGPA jusqu'au niveau III, avec un ancrage fort au niveau V, diplôme que doit posséder tout élève.

**Du collège au supérieur, en évoquant l'orientation et les élèves les plus en difficulté, les inquiétudes des enseignants, mais aussi les attentes ont pu ainsi s'exprimer à travers l'enquête.**

Lors des rencontres avec le ministère dans le cadre du protocole, le SNETAA e.i.L a ainsi pu porter les interrogations des PLP et leurs revendications au sein des discussions.

LES RÉSULTATS	COMMENTAIRES DU SNETAA e.i.L
<p><u>L'ORIENTATION</u> Comme l'on pouvait s'en douter, les PLP sont très méfiants vis vis des procédures d'orientation qui aboutissent à une orientation subie et non pas choisie. <b>Ils considèrent dans leur très grande majorité (92 %) que la voie professionnelle est très mal connue et non reconnue</b> et qu'ils ont un rôle à jouer pour la faire découvrir dans le système scolaire. Ils savent aussi que des solutions existent afin de renforcer les liens entre enseignants du collège et lycée professionnel, à travers des échanges, des rencontres entre les différents acteurs... Ils préconisent aussi une campagne de communication sur la voie professionnelle au niveau national.</p> <p><b>De la même façon, les enseignants sont favorables, pour 85 % à l'instauration d'un enseignement de découverte des métiers pour tous les élèves de collège.</b></p> <p><b>Plus de la moitié des PLP ayant répondu à l'enquête (52 %) sont dans des établissements qui accueillent des sections de 3e diversifiée option 6 heures de Découverte Professionnelle et sont persuadés que ce dispositif est un atout pour la réussite des élèves, parce qu'ils sortent ainsi de la structure du collège où ils se sont retrouvés en échec et parce que l'approche pédagogique des PLP est plus adaptée à la remédiation et à la remotivation.</b> <b>Ils dénoncent tous l'orientation par l'échec des élèves en difficulté vers la voie professionnelle et la prise en compte insuffisante des problèmes de déscolarisation et ce, dès le collège.</b></p> <p><u>LES ELEVES EN DIFFICULTE</u> Le SNETAA e.i.L et les Professeurs de Lycée professionnel restent attachés à la réussite de tous les élèves, notamment ceux issus de SEGPA. <b>Les PLP sont plus de 80 % à revendiquer pour ces élèves une offre qualifiante et diplômante de proximité.</b></p>	<p>Le protocole d'accord fait une large place au dispositif d'orientation, pour « <i>permettre l'élaboration progressive du projet de formation et d'orientation dès le collège</i> ».</p> <p><b>Le protocole d'accord que le SNETAA e.i.L vient de signer avec le ministère confirme le dispositif d'enseignement de Découverte des métiers qui sera généralisé à tous les élèves de collège dès la 5e en 2009.</b></p> <p>C'est ainsi que dans le relevé de conclusions, l'accent est mis sur l'accompagnement de ces élèves , « <i>en développant, dans un service public d'éducation une offre répondant aux besoins particuliers des élèves, notamment issus de 3e SEGPA, en renforçant les liens SEGPA/EREA/LP afin de favoriser l'accès et la réussite des élèves les plus en difficulté à un diplôme de niveau V dans une offre de proximité suffisante</i> ».</p>

### LE NIVEAU V

Afin de diminuer les sorties sans qualification, **les collègues sont favorables au maintien et au développement des diplômes de niveau V, parallèlement au cursus 3 ans (75 %).**

Les PLP sont par ailleurs favorables à la rénovation des BEP qui ne l'ont pas été depuis longtemps.

Les élèves titulaires d'un diplôme de niveau V sont actuellement à peine 50 % à continuer en BAC pro

De l'avis des enseignants qui ont répondu à l'enquête, il s'agit,

- pour 28 % d'une sortie sur l'emploi, donc d'une insertion professionnelle,
- liée quelquefois à un problème économique, pour 11 %,
- d'un cursus trop long pour 10 %,
- d'un problème d'orientation subie pour 6 %.

**Enfin, une proportion non négligeable, soit 18 % estiment que l'absence de structures d'accueil de proximité de niveau IV empêche les élèves de poursuivre leur formation vers un niveau IV.**

Les Professeurs de lycée professionnels pensent enfin que les modules de soutien et de remédiation seront indispensables **pour 1/3 des élèves**. Ils ne nient pas l'importance des périodes de formation en entreprise -qui ne doivent pas dépasser 4 semaines au cours de la « nouvelle seconde », ils estiment qu'elles permettent de conforter les élèves dans leur choix et de les motiver. Ils déclarent néanmoins **qu'un effort dans le soutien scolaire est primordial, afin d'appréhender la scolarité tout entière.**

### LE NIVEAU IV

Sur la décision d'implantation de sections de **bac pro 3 avant 2008 (qui concerne 8 % des réponses obtenues)** ou qui seront implantées à la rentrée 2008, les modalités de concertation ont été très variables :

- **¼ seulement des collègues déclarent avoir été consultés,**
- 32 % disent avoir été informés par les représentants en conseil d'administration,
- la consultation des équipes a quelquefois été partielle (pour 13 %),
- pour 9 %, le projet a été soumis au conseil pédagogique.

**Par ailleurs, ils estiment pour 35 % d'entre eux que la communication relative à l'expérimentation a été insuffisante dans leur établissement et 36 % n'ont eu aucune réunion ni information de la part des corps d'inspection.**

9 % des collègues interrogés déclarent qu'il y a eu, parallèlement à la création de bac pro 3 des créations de CAP.

**Pour mémoire, il faut rappeler ici que le décret sur le bac pro 3 expérimental dispensait les élèves de l'obtention d'un diplôme de niveau V. Ce n'est plus le cas !**

**Grâce au SNETAA e.i.L, le diplôme de niveau V, CAP ou BEP devient obligatoire** dans le cursus vers le Bac pro, qu'il s'effectue en 3 ou 4 ans, en fonction du profil des élèves. Il s'agit ici, comme indiqué dans le relevé de conclusions du 30 avril, de « *sécuriser les parcours scolaires pour tous* ».

Notre organisation sera très vigilante sur la mise en place de la rénovation afin que les élèves puissent accéder s'ils le souhaitent à un niveau IV.

**En effet, il serait inconcevable, pour une organisation syndicale responsable de ne pas souhaiter que le maximum d'élèves puisse accéder au niveau de qualification le plus élevé.**

**Le manque de concertation confirme bien la précipitation et la cacophonie dans lesquelles nous étions à l'automne 2007, et les collègues ont eu raison de se mobiliser contre cette marche forcée vers la généralisation.**

Ici, le volet formation continue du protocole d'accord doit prendre toute sa place, avec un accompagnement par les corps d'inspection : « *diverses mesures autour de la formation continue... seront la priorité des plans académiques de formation des deux années qui viennent* ».

C'est un point que notre organisation suivra de très près tout au long de la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle, au niveau des académies, afin que les capacités d'accueil au niveau V soient augmentées.

Car il s'agit bien, ainsi que l'indique le protocole d'accord, de « *valoriser la voie professionnelle pour assurer au moins une formation de niveau V à tous les jeunes* »,

Le NIVEAU III

**88 % des Professeurs de lycée professionnel estiment que la possibilité d'un cursus jusqu'au niveau III va constituer un élément attractif pour la voie professionnelle et 76 % d'entre eux pensent qu'il est souhaitable que les PLP puissent intervenir dans ces sections.**

Lorsque des sections de techniciens supérieurs sont déjà implantées dans leur établissement, les PLP y représentent 1 enseignant sur 10.

**Certains d'entre eux sont associés d'ores et déjà dans des projets d'ouverture de licence professionnelle pour la rentrée 2009.**

D'autres collègues ont déjà eu l'occasion d'enseigner en Licence professionnelle. Pour leur part, ils estiment que les PLP possèdent tous les atouts pour enseigner à ce niveau, grâce à leur connaissance du monde de l'entreprise et leurs méthodes pédagogiques.

*«garantir, dans chaque bassin de formation, la possibilité d'une préparation d'un diplôme de niveau V correspondant aux champs professionnels des Bac pro qui y sont enseignés ».*

*Ce qui prouve bien que les PLP ont vocation à enseigner -aussi- dans le supérieur, puisque leurs expertise y est déjà reconnue. Elle le sera bientôt de manière statutaire.*

**Cette reconnaissance statutaire pour les PLP est un mandat historique du SNETAA e.i.L qui voit son aboutissement aujourd'hui et qui est inscrit dans le protocole d'accord : « reconnaître expressément [aux PLP] la possibilité d'enseigner en post-baccalauréat et en IUFM ».**

**Enfin, si les Professeurs de Lycée professionnel sont prêts à s'investir dans une rénovation de la voie professionnelle, pour la réussite de tous les élèves, ils dénoncent néanmoins des conditions de travail qui ne vont pas en s'améliorant, des effectifs de plus en plus lourds, la violence physique ou verbale qui devient quotidienne, des parents qui les remettent en cause et une administration qui fait souvent « l'autruche ».**

Les réponses font aussi ressortir la pénibilité du travail des enseignants dans la voie professionnelle, les sollicitations dont ils font l'objet pour des tâches multiples et variées.

Le SNETAA e.i.L a toujours dénoncé ces conditions de travail et sera toujours aux côtés des collègues qui subissent des agressions de toutes sortes.

**A partir du protocole d'accord, le travail des PLP sera reconnu matériellement, entre autres, pour charge de travail induite par la mise en place des CCF et pour enseignement en terminale bac, (par une indemnité équivalente à l'heure de 1ère chaire pour les PLC), l'indemnité de professeur principal devrait aussi être revalorisée.**

Les dispositifs d'aide et de soutien, le travail par projet, inclus dans l'emploi du temps des élèves, devraient permettre d'améliorer les conditions de travail, et notre organisation sera très attentive à la mise en place de toutes ces mesures dès la rentrée 2009.

**C'est un des enjeux de la rénovation !**

**Enfin le SNETAA e.i.L veillera à ce que les dérives de l'automne 2007 ne se reproduisent plus, l'accord prévoyant la concertation entre rectorats et syndicats signataires : « les signataires de ce protocole d'accord s'engagent à participer à un groupe de suivi national qui sera décliné dans les académies.**